



FLASH-INFOS

La Défense, le 13 mars 2020

Cher(e)s collègues,

Veillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons chaque semaine pour vous rendre compte de nos actions.

ENSP

Nous sommes allés lundi et mardi dernier à l'ENSP rencontrer les deux promotions de commissaires de police afin de recueillir leurs attentes et présenter l'action du SCPN. Nous nous sommes rendus ce jour même au conseil d'administration de l'école, au sein duquel le SCPN siège seul pour représenter les commissaires de police. Nous avons évoqué deux points majeurs pour les élèves : la nécessité de créer un bureau RH dédié aux élèves pour servir d'interface avec les SGAMI sur tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer (salaires et indemnitaire notamment), mais également les stages et le déroulement général de leur scolarité ; réfléchir à faire évoluer le système indemnitaire prévu par le décret du 6 février 2018 portant le versement d'une indemnité aux élèves de l'ENSP, dont la somme forfaitaire prévue pour les élèves commissaires internes ou vapistes (et « faux externes ») ne couvre pas les revenus de certains d'entre eux avant leur entrée en école.

Comité technique ministériel

Le CTM de jeudi 12 mars était primordial pour l'avenir puisque se discutaient les lignes directrices de gestion, qui vont définir le dialogue social pour les années à venir avec l'administration suite à la suppression des CAP par la loi Dussopt. Le SCPN siégeait, au sein de la fédération UNSA FASMI, et était seul à représenter les commissaires de police face à l'administration. Nous avons notamment obtenu l'inscription, dans les lignes directrices de gestion, d'un amendement très important : « dans le respect des règles statutaires propres à chaque corps, une attention est portée aux demandes de mobilité concomitante de conjoints agents publics, en particulier lorsqu'ils relèvent de corps ou cadres d'emploi du ministère de l'Intérieur ». Cet amendement, qui sera décliné et détaillé dans la charte du dialogue social, et dans la charte de gestion du corps de conception et de direction, permettra une meilleure prise en compte de l'accompagnement des conjoints des commissaires de police, soumis à forte mobilité.

Au cours de ce comité technique ministériel, l'administration a pris l'engagement de déclinier l'organisation d'un dialogue social (mobilité et avancement) qui devra être discuté avec les organisations syndicales, pour une publication définitive avant l'été 2020.

Celui ci, pour des exigences de transparence et d'équité, nécessitera de communiquer les listes des candidats à la mutation, comme celles des avancements, ce qui nous permettra de poursuivre notre action pour défendre vos intérêts et vous informer lors des campagnes de mobilité et/ou d'avancement.

Réforme départements 91 et 77

Le SCPN a participé à la réunion de présentation du projet de réforme des circonscriptions d'agglomération des départements susvisés, qui a fait l'objet d'un mailing spécifique aux collègues concernés. Nous resterons attentifs afin qu'aucun collègue ne soit lésé dans ce projet de réforme, et de sa pertinence opérationnelle.

Bien sincèrement,

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général

David LE BARS

01 49 67 02 40/41

07 63 56 36 21

david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint

Pierrick AGOSTINI

01 49 67 02 43

06 69 91 83 33

pierrick.agostini@le-scpn.fr

Retrouvez le SCPN :

www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire

